



Le Maire,  
Gérard KERNEC  
à

Affaire suivie par :  
M<sup>me</sup> Françoise Lapous

**OBJET :** réunion du conseil municipal

Madame, Monsieur

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal, qui aura lieu le :

**Judi 19 mars 2015  
à 18 h 00  
Salle de la Mairie**

#### ORDRE DU JOUR

- ✚ Adoption du procès-verbal du conseil du 11 décembre 2014,
- ✚ Pour faire suite à la démission de deux conseillers municipaux :
  - ✓ Présentation du nouveau tableau du conseil municipal
  - ✓ Remplacement de M Olivier GUILLAUME :
    - Election d'un délégué titulaire au Syndicat du Traou Long
    - Election d'un délégué titulaire au SIVOM du St Ethurien
    - Désignation d'un membre à la commission voirie, vie associative...
    - Désignation d'un membre à la commission des affaires scolaires, petite enfance...
    - Désignation d'un membre à la commission des affaires sociales, culture,...
  - ✓ Remplacement de M<sup>me</sup> Alexane GRAS
    - Election d'un délégué suppléant au SDE,
    - Désignation d'un délégué à la Caisse des Ecoles,
    - Désignation d'un délégué suppléant à la commission de travail des sites Natura 2000
    - Désignation d'un membre à la commission des affaires scolaires, petite enfance...
    - Désignation d'un membre à la commission des affaires sociales, culture,...
- ✚ Renouvellement ligne de trésorerie
- ✚ Syndicat Départemental d'Énergie : adhésion au groupement d'achat d'énergie dans le cadre de l'application de la Loi NOME
- ✚ Vélo-Photos : modification de la convention de 2009 suite à déménagement à l'ancien local « CMS »
- ✚ Cession partie du domaine public aux Sept Saints à M HENRY
- ✚ Convention de passage avec M FERRON pour l'accès à la fontaine des Sept Saints
- ✚ Ressources humaines : avancement de grade et tableau des effectifs au 01/01/2015
- ✚ Fêtes et cérémonies : délibération à prendre autorisant l'engagement des dépenses à imputer sur le compte en fixant les principales caractéristiques
- ✚ Questions – informations diverses

Pj : pv réunion du 11/12/2014

Le Maire  
  


Envoyé en préfecture le 02/04/2015  
Reçu en préfecture le 02/04/2015  
Affiché le **02 AVR 2015**  
ID : 022-212203671-20150319-201511-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR  
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 19 MARS 2015**

Nombre de membres dont le Conseil Municipal  
doit être composé : 15  
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la  
séance : 15  
Date de la convocation : 9 mars 2015

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE DIX-NEUF MARS à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

**Etaient présents :** KERNEC G - GARZUEL A - VACHER D - MORICE C - BOISNARD G - PIERRES M - VILAIN D - CAILLEAUX C - JOUON S - DISEZ M - PRIGENT P - HAMON R - CHRETIEN S - GUENO JY

**Absents :** M GOUJON

**Procurations :** M GOUJON à M DISEZ - D VACHER à A GARZUEL

**Secrétaire de séance :** S. CHRETIEN

**N° : DELIB-2015-1-1**

**Adoption du procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2014**

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2014 est adopté

DECISION : VOTE : Pour : 14 Contre : 0 - Abstention : 0 (M MORICE absent)

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le **02 AVR 2015** affichée le **02 AVR 2015**

Pour copie conforme,  
Fait et délibéré à Le Vieux-Marché,  
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,  
Gérard KERNEC



Le Maire,  
Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR  
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 19 MARS 2015**

Nombre de membres dont le Conseil Municipal  
doit être composé : 15  
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la  
séance : 15  
Date de la convocation : 9 mars 2015

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE DIX-NEUF MARS à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

**Etaient présents :** KERNEC G - GARZUEL A - VACHER D - MORICE C - BOISNARD G - PIERRES M - VILAIN D - CAILLEAUX C - JOUON S - DISEZ M - PRIGENT P - HAMON R - CHRETIEN S - GUENO JY

**Absents :** M GOUJON

**Procurations :** M GOUJON à M DISEZ - D VACHER à A GARZUEL

**Secrétaire de séance :** S. CHRETIEN

**N° : DELIB-2015-1-2**

**Démission de deux conseillers municipaux**

Monsieur Le Maire rappelle la décision de Monsieur Olivier GUILLAUME et de Madame Alexane GRAS de démissionner de leurs fonctions de conseiller municipal.

Il est rappelé que le mandat du conseiller municipal suivant de liste débute dès la vacance du siège, soit dès la démission reçue par le Maire, en l'occurrence le 4 mars 2015. Les nouveaux conseillers municipaux, Madame Stéphane CHRETIEN et Monsieur Jean-Yves GUENO, sont convoqués dès le prochain conseil municipal.

**Le conseil municipal prend acte.**

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le 02 AVR. 2015  
affichée le 02 AVR. 2015

Pour copie conforme,  
Fait et délibéré à Le Vieux-Marché,  
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,  
Gérard KERNEC



Le Maire,  
Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR  
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 19 MARS 2015**

Nombre de membres dont le Conseil Municipal  
doit être composé : 15  
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la  
séance : 15  
Date de la convocation : 9 mars 2015

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE DIX-NEUF MARS à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

**Etaient présents :** KERNEC G - GARZUEL A - VACHER D - MORICE C - BOISNARD G - PIERRES M - VILAIN D - CAILLEAUX C - JOUON S - DISEZ M - PRIGENT P - HAMON R - CHRETIEN S - GUENO JY

**Absents :** M GOUJON

**Procurations :** M GOUJON à M DISEZ - D VACHER à A GARZUEL

**Secrétaire de séance :** S. CHRETIEN

**N° : DELIB-2015-1-3**

**Election d'un conseiller municipal au Syndicat du Traou Long**

Vu la démission de Monsieur Olivier GUILLAUME en qualité de conseiller municipal et délégué titulaire audit Syndicat,

Le conseil municipal doit pourvoir au remplacement du délégué dans le délai d'un mois.

Vu la délibération n°2014-3-7 du 18 avril 2014, et conformément aux statuts du Syndicat, le nombre de délégués est de 5 titulaires et de 2 suppléants,  
Vu la délibération n° 2014-7-4 du 29 octobre 2014 portant élection pour remplacement d'un délégué titulaire démissionnaire,

Les délégués sont élus par les conseils municipaux des Communes membres au scrutin secret, à la majorité absolue. Le nombre de délégués est fixé par les statuts.

Monsieur Jean-Yves GUENO se porte candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 14 (M MORICE absent)

À déduire bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu : nombre de voix

14 voix pour M Jean-Yves GUENO

Ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué : Monsieur Jean-Yves GUENO

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le 02 AVR. 2015  
affichée le 02 AVR. 2015

Pour copie conforme,  
Fait et délibéré à Le Vieux-Marché,  
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,  
Gérard KERNEC



Le Maire,  
Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR  
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 19 MARS 2015**

Nombre de membres dont le Conseil Municipal  
doit être composé : 15  
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la  
séance : 15  
Date de la convocation : 9 mars 2015

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE DIX-NEUF MARS à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

**Etaient présents :** KERNEC G - GARZUEL A - VACHER D - MORICE C - BOISNARD G - PIERRES M - VILAIN D - CAILLEAUX C - JOUON S - DISEZ M - PRIGENT P - HAMON R - CHRETIEN S - GUENO JY

**Absents :** M GOUJON

**Procurations :** M GOUJON à M DISEZ - D VACHER à A GARZUEL

**Secrétaire de séance :** S. CHRETIEN

**N° : DELIB-2015-1-4**

**Election d'un conseiller municipal au SIVOM du Saint Ethurien**

Vu la démission de Monsieur Olivier GUILLAUME en qualité de conseiller municipal et délégué titulaire audit Syndicat,

Le conseil municipal doit pourvoir au remplacement du délégué dans le délai d'un mois.

Vu la délibération n°2014-3-10 du 18 avril 2014, et conformément aux statuts du Syndicat, le nombre de délégués est de 6 titulaires et de 2 suppléants,

Les délégués sont élus par les conseils municipaux des Communes membres au scrutin secret, à la majorité absolue. Le nombre de délégués est fixé par les statuts.

Monsieur Jean-Yves GUENO et M Philippe PRIGENT se portent candidats.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 15 (M MORICE présent)

À déduire bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu : nombre de voix

12 voix pour M Jean-Yves GUENO

03 voix pour M Philippe PRIGENT

Ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué : Monsieur Jean-Yves GUENO

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le 02 AVR. 2015.....  
affichée le 02 AVR. 2015.....

Pour copie conforme,  
Fait et délibéré à Le Vieux-Marché,  
Les jour, mois et an susdits

Le Maire

Gérard KERNEC



Le Maire,  
Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR  
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 19 MARS 2015**

Nombre de membres dont le Conseil Municipal  
doit être composé : 15  
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la  
séance : 15  
Date de la convocation : 9 mars 2015

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE DIX-NEUF MARS à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

**Etaient présents :** KERNEC G - GARZUEL A - VACHER D - MORICE C - BOISNARD G - PIERRES M - VILAIN D - CAILLEAUX C - JOUON S - DISEZ M - PRIGENT P - HAMON R - CHRETIEN S - GUENO JY

**Absents :** M GOUJON

**Procurations :** M GOUJON à M DISEZ - D VACHER à A GARZUEL

**Secrétaire de séance :** S. CHRETIEN

**N° : DELIB-2015-1-5**

**Election d'un conseiller municipal au Syndicat Départemental d'Energie**

Vu la démission de Madame Alexane GRAS en qualité de conseillère municipale et déléguée suppléante audit Syndicat,

Le conseil municipal doit pourvoir au remplacement du délégué dans le délai d'un mois.

Vu la délibération n° 2014-3-8 du 18 avril 2014, et conformément aux statuts du Syndicat, le nombre de délégués est de un titulaire et d'un suppléant.

Les délégués sont élus par les conseils municipaux des Communes membres au scrutin secret, à la majorité absolue. Le nombre de délégués est fixé par les statuts.

Madame Stéphane CHRETIEN se porte candidate

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 15  
À déduire bulletins blancs : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 15  
Majorité absolue : 8

A obtenu : nombre de voix

15 voix pour Mme Stéphane CHRETIEN

Ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée : Madame Stéphane CHRETIEN

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le 02 AVR. 2015  
affichée le 02 AVR. 2015

Pour copie conforme,  
Fait et délibéré à Le Vieux-Marché,  
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Gérard KERNEC



Le Maire,

Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR  
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 19 MARS 2015**

Nombre de membres dont le Conseil Municipal  
doit être composé : 15  
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la  
séance : 15  
Date de la convocation : 9 mars 2015

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE DIX-NEUF MARS à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

**Etaient présents :** KERNEC G - GARZUEL A - VACHER D - MORICE C - BOISNARD G - PIERRES M - VILAIN D - CAILLEAUX C - JOUON S - DISEZ M - PRIGENT P - HAMON R - CHRETIEN S - GUENO JY

**Absents :** M GOUJON

**Procurations :** M GOUJON à M DISEZ - D VACHER à A GARZUEL

**Secrétaire de séance :** S. CHRETIEN

**N° : DELIB-2015-1-6**

**Désignation d'un conseiller municipal à la Caisse des Ecoles**

Vu la délibération n°2014-3-6 du 18 avril 2014, désignant Mme Alexane GRAS en qualité de membre du Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles,

Michel DISEZ propose au nom de la pluralité la candidature de Mme Maryvonne GOUJON

Le conseil municipal appelé à délibérer :

- désigne Mme Maryvonne GOUJON pour remplacer Mme GRAS.

**DECISION :** VOTE : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le.....02 AVR. 2015.....  
affichée le.....02 AVR. 2015.....

Pour copie conforme,  
Fait et délibéré à Le Vieux-Marché,  
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,  
Gérard KERNEC



Le Maire,  
Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR  
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 19 MARS 2015**

Nombre de membres dont le Conseil Municipal  
doit être composé : 15  
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la  
séance : 15  
Date de la convocation : 9 mars 2015

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE DIX-NEUF MARS à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

**Etaient présents :** KERNEC G - GARZUEL A - VACHER D - MORICE C - BOISNARD G - PIERRES M - VILAIN D - CAILLEAUX C - JOUON S - DISEZ M - PRIGENT P - HAMON R - CHRETIEN S - GUENO JY

**Absents :** M GOUJON

**Procurations :** M GOUJON à M DISEZ - D VACHER à A GARZUEL

**Secrétaire de séance :** S. CHRETIEN

**N° : DELIB-2015-1-7**

**Désignation des membres des commissions « artisanat, commerce, agriculture, voirie, vie associative » et « affaires scolaires, petite enfance, jeunesse », « affaires sociales, seniors, culture, tourisme »**

Vu la délibération n°2014-3-13 du 18 avril 2014, désignant M Olivier GUILLAUME et Mme Alexane GRAS dans diverses commissions d'instruction,

Le conseil municipal appelé à délibérer :

- désigne M Jean-Yves GUENO dans les commissions concernées :

**« Artisanat, commerce, agriculture, voirie-vie associative »**

**« Affaires scolaires, petite enfance-jeunesse »**

**« Affaires sociales, seniors, culture, tourisme »**

**DECISION :** VOTE : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le 02 AVR. 2015  
affichée le 02 AVR. 2015

Pour copie conforme,  
Fait et délibéré à Le Vieux-Marché,  
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,  
Gérard KERNEC



Le Maire,  
Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR  
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 19 MARS 2015**

Nombre de membres dont le Conseil Municipal  
doit être composé : 15  
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la  
séance : 15  
Date de la convocation : 9 mars 2015

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE DIX-NEUF MARS à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

**Etaient présents :** KERNEC G - GARZUEL A - VACHER D - MORICE C - BOISNARD G - PIERRES M - VILAIN D - CAILLEAUX C - JOUON S - DISEZ M - PRIGENT P - HAMON R - CHRETIEN S - GUENO JY

**Absents :** M GOUJON

**Procurations :** M GOUJON à M DISEZ - D VACHER à A GARZUEL

**Secrétaire de séance :** S. CHRETIEN

**N° : DELIB-2015-1-8**

**Désignation d'un délégué dans la commission de travail du site Natura 2000**

Vu la délibération n°2014-3-11 du 18 avril 2014, désignant Mme Alexane GRAS en qualité de suppléante dans la commission de travail du site Natura 2000.

Le conseil municipal appelé à délibérer :

- désigne Mme Stéphane CHRETIEN en qualité de suppléante dans la commission de travail du site Natura 2000

**DECISION :** VOTE : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le 02 AVR 2015  
affichée le 02 AVR 2015

Pour copie conforme,  
Fait et délibéré à Le Vieux-Marché,  
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,  
Gérard KERNEC



Le Maire,  
Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR  
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 19 MARS 2015**

Nombre de membres dont le Conseil Municipal  
doit être composé : 15  
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la  
séance : 15  
Date de la convocation : 9 mars 2015

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE DIX-NEUF MARS à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

**Etaient présents :** KERNEC G - GARZUEL A - VACHER D - MORICE C - BOISNARD G - PIERRES M - VILAIN D - CAILLEAUX C - JOUON S - DISEZ M - PRIGENT P - HAMON R - CHRETIEN S - GUENO JY

**Absents :** M GOUJON

**Procurations :** M GOUJON à M DISEZ - D VACHER à A GARZUEL

**Secrétaire de séance :** S. CHRETIEN

**N° : DELIB-2015-1-9**

**Renouvellement ligne de trésorerie**

Le contrat du crédit de trésorerie arrivant à son terme le 10 avril prochain, il est nécessaire de le renouveler sur la base de 200 000 €, selon les conditions suivantes auprès du Crédit Agricole des Côtes d'Armor :

EURIBOR 3 mois moyenné\* + marge de 1.70 % + commission d'engagement de 0.30 % du montant de la ligne (payable en une fois à la signature du contrat)

\* à titre indicatif : index Euribor 3 mois moyenné de février 2015 : 0.048 %

Le conseil municipal invité à se prononcer :

- Valide le renouvellement du crédit de trésorerie aux conditions sus-énoncées sur la base de 200 000 €,
- Autorise le maire à signer la convention.

**DECISION :** VOTE : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le 02 AVR. 2015  
affichée le 02 AVR. 2015

Pour copie conforme,  
Fait et délibéré à Le Vieux-Marché,  
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,  
Gérard KERNEC



Le Maire,  
Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR  
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

Envoyé en préfecture le 31/03/2015  
Reçu en préfecture le 31/03/2015  
Affiché le 31/03/2015  
ID : 022-212203871-20150319-2015110-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 19 MARS 2015**

Nombre de membres dont le Conseil Municipal  
doit être composé : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la  
séance : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de la convocation : 9 mars 2015

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE DIX-NEUF MARS à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

**Etaient présents :** KERNEC G - GARZUEL A - VACHER D - MORICE C - BOISNARD G - PIERRES M - VILAIN D - CAILLEAUX C - JOUON S - DISEZ M - PRIGENT P - HAMON R - CHRETIEN S - GUENO JY

**Absents :** M GOUJON

**Procurations :** M GOUJON à M DISEZ - D VACHER à A GARZUEL

**Secrétaire de séance :** S. CHRETIEN

**N° : DELIB-2015-1-10**

**Syndicat Départemental d'Energie : adhésion au groupement d'achat d'énergie**

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes d'achat d'énergies ci-jointe en annexe,

\*\*\*\*\*

**Objet :** Adhésion à un groupement de commandes d'énergies et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents.

La convention a une durée permanente.

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE22). Il sera chargé de la passation des marchés d'achat d'énergies. L'exécution des marchés est assurée par la Commune. La Commission d'Appel d'Offres sera celle du SDE22, coordonnateur du groupement. Les Communes sont représentées au niveau d'un Comité de suivi des groupements d'achat d'énergies par 6 membres désignés par l'AMF 22.

Le conseil municipal invité à délibérer décide :

- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement d'achat d'énergies, annexée à la présente délibération.
- d'autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'énergies.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement.
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de VIEUX-MARCHE

**DECISION :** VOTE : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le 3.1 MAR. 2015 affichée le 3.1 MAR. 2015

Pour copie conforme,  
Fait et délibéré à Le Vieux-Marché,  
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,  
Gérard KERNEC

Le Maire,  
G. KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR  
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 19 MARS 2015**

Nombre de membres dont le Conseil Municipal  
doit être composé : 15  
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la  
séance : 15  
Date de la convocation : 9 mars 2015

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE DIX-NEUF MARS à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

**Etaient présents :** KERNEC G - GARZUEL A - VACHER D - MORICE C - BOISNARD G - PIERRES M - VILAIN D - CAILLEAUX C - JOUON S - DISEZ M - PRIGENT P - HAMON R - CHRETIEN S - GUENO JY

**Absents :** M GOUJON

**Procurations :** M GOUJON à M DISEZ - D VACHER à A GARZUEL

**Secrétaire de séance :** S. CHRETIEN

**N° : DELIB-2015-1-11**

**Vélo-Photos : modification de la convention de 2009 suite à déménagement à l'ancien local « CMS »**

Vu la délibération° 4 du 28 octobre 2009 autorisant le Maire à signer la convention de mise à disposition de l'ancienne bibliothèque de la Salle Victor Hugo, à la Cie Papier Théâtre dans le cadre de son atelier « Le Vélo-Photos de Madame Yvonne ».

Vu la réunion du 7 février avec les membres de la Compagnie, il est proposé une mise à disposition gratuite de l'ancien local « CMS » sous la salle des fêtes et de la contractualiser par une convention signée des deux parties, à charge pour l'association de participer aux frais d'électricité (selon relevé du sous-compteur).

Le conseil municipal invité à se prononcer:

- Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention
- Sollicite la prise en charge des frais d'électricité selon un relevé annuel du sous-compteur.

**DECISION :** VOTE : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le 02 AVR. 2015  
affichée le 02 AVR. 2015

Pour copie conforme,  
Fait et délibéré à Le Vieux-Marché,  
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,  
Gérard KERNEC



Le Maire,  
Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR  
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 19 MARS 2015**

Nombre de membres dont le Conseil Municipal  
doit être composé : 15  
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la  
séance : 15  
Date de la convocation : 9 mars 2015

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE DIX-NEUF MARS à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

**Etaient présents :** KERNEC G - GARZUEL A - VACHER D - MORICE C - BOISNARD G - PIERRES M - VILAIN D - CAILLEAUX C - JOUON S - DISEZ M - PRIGENT P - HAMON R - CHRETIEN S - GUENO JY

**Absents :** M GOUJON

**Procurations :** M GOUJON à M DISEZ - D VACHER à A GARZUEL

**Secrétaire de séance :** S. CHRETIEN

**N° : DELIB-2015-1-12**

**Cession partie domaine public aux Sept Saints à M HENRY**

M Jean-Claude HENRY propriétaire d'une maison au village des Sept Saints revendique la propriété d'une parcelle de 170 m<sup>2</sup> devant ladite maison sur le placître des Sept Saints et souhaiterait faire délimiter cette surface. M LE CLERC expert foncier a été mandaté par M HENRY pour prouver l'appartenance de la surface. Notre cadastre montre qu'il s'agit du domaine public et qu'aucune parcelle n'y figure au-devant de la maison.

Selon les archives, Monsieur LE CLERC a retrouvé des procès-verbaux de vente de terrains communaux vagues entre décembre 1886 et avril 1887 à de nombreux riverains. Ensuite il a retrouvé ladite parcelle depuis 1888 jusque 1953. Depuis la révision du cadastre en 1958 aucun numéro cadastral ne figure pour cette parcelle, d'où l'absence de références cadastrales dans les actes notariés postérieurs.

Le courrier de l'expert indique que M HENRY souhaite régulariser la situation en raison du stationnement gênant devant sa maison lors des manifestations aux Sept Saints.

Le conseil municipal invité à se prononcer :

- Rejette la demande de M HENRY de border la parcelle de 170 m<sup>2</sup> qui n'a jamais été délimitée,
- Souhaite adopter une règle de bon usage et s'engage à installer des barrières devant la maison à l'occasion des manifestations organisées au hameau,
- Précise qu'au début des années 90, les allées de boules communales situées sur la place ont déjà été déplacées à la demande de M HENRY, en raison de la gêne occasionnée par les joueurs,
- Précise également que la collectivité entretient l'ensemble des espaces verts, fleuris, sablés et goudronnés de l'ensemble du hameau depuis plus de 30 ans

**DECISION :** VOTE : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télémmission le ..... 02 AVR. 2015 .....  
affichée le ..... 03 AVR. 2015 .....

Pour copie conforme,  
Fait et délibéré à Le Vieux-Marché,  
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,  
Gérard KERNEC



Le Maire,  
Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR  
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 19 MARS 2015**

Nombre de membres dont le Conseil Municipal  
doit être composé : 15  
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la  
séance : 15  
Date de la convocation : 9 mars 2015

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE DIX-NEUF MARS à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

**Etaient présents :** KERNEC G - GARZUEL A - VACHER D - MORICE C - BOISNARD G - PIERRES M - VILAIN D - CAILLEAUX C - JOUON S - DISEZ M - PRIGENT P - HAMON R - CHRETIEN S - GUENO JY

**Absents :** M GOUJON

**Procurations :** M GOUJON à M DISEZ - D VACHER à A GARZUEL

**Secrétaire de séance :** S. CHRETIEN

**N° : DELIB-2015-1-13**

**Convention de passage avec M FERRON pour l'accès à la fontaine des Sept Saints**

M FERRON propriétaire de parcelles menant à la fontaine des Sept Saints souhaite signer une convention de passage pour l'accès à la fontaine afin de définir clairement les responsabilités qui incombent à chaque partie.

Le conseil municipal invité à délibérer:

- autorise le Maire à signer la convention avec Monsieur FERRON

**DECISION :** VOTE : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le 02 AVR. 2015  
affichée le 02 AVR. 2015

Pour copie conforme,  
Fait et délibéré à Le Vieux-Marché,  
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,  
Gérard KERNEC



Le Maire,  
Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR  
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 19 MARS 2015

Nombre de membres dont le Conseil Municipal  
doit être composé : 15  
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la  
séance : 15  
Date de la convocation : 9 mars 2015

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE DIX-NEUF MARS à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

**Etaient présents :** KERNEC G - GARZUEL A - VACHER D - MORICE C - BOISNARD G - PIERRES M - VILAIN D - CAILLEAUX C - JOUON S - DISEZ M - PRIGENT P - HAMON R - CHRETIEN S - GUENO JY

**Absents :** M GOUJON

**Procurations :** M GOUJON à M DISEZ - D VACHER à A GARZUEL

**Secrétaire de séance :** S. CHRETIEN

**N° : DELIB-2015-1-14**

**Ressources humaines : avancement de grade et tableau des effectifs**

Il est proposé de créer un poste à Mme Sylvie LE MEUR au titre de son avancement au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Le CTP (comité technique paritaire) sera consulté pour avis sur la détermination des ratios d'avancement de grade.

Le conseil municipal invité à se prononcer :

- Valide la création du poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> janvier 2015,
- Procède à la saisine du CTP pour la détermination des ratios d'avancement de grade,
- Dresse le tableau des effectifs au 01/01/2015,
- Donner tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour le bon déroulement de la procédure d'avancement.

Le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2014 est modifié comme suit au 1<sup>er</sup> janvier 2015 :

GRADES	CATEGORIE	EMPLOIS		DHS
		CREES	POURVUS	
Filière administrative				
Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1	35 H 00
Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe,	C	1	1	35 H 00
Filière technique (voirie)				
Agent de maîtrise principal	C	1	1	35 H 00
Agent de maîtrise	C	2	2	35 H 00
Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	20/35 <sup>ème</sup>
Filière technique (école)				
Agent de maîtrise	C	1	1	35 H 00
Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	30/35 <sup>ème</sup>
Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	32.50/35 <sup>ème</sup>

Envoyé en préfecture le 02/04/2015  
 Reçu en préfecture le 02/04/2015  
 Affiché le  
 ID : 022 2 132057 201503 9-2015114-DE

Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	31.50/35 <sup>ème</sup>
Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	28/35 <sup>ème</sup>

**DECISION :** VOTE : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le 02 AVR. 2015  
 affichée le 02 AVR. 2015

Pour copie conforme,  
 Fait et délibéré à Le Vieux-Marché,  
 Les jour, mois et an susdits

Le Maire,  
 Gérard KERNEC



Le Maire,  
 Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR  
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 19 MARS 2015**

Nombre de membres dont le Conseil Municipal  
doit être composé : 15  
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la  
séance : 15  
Date de la convocation : 9 mars 2015

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE DIX-NEUF MARS à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

**Etaient présents :** KERNEC G - GARZUEL A - VACHER D - MORICE C - BOISNARD G - PIERRES M - VILAIN D - CAILLEAUX C - JOUON S - DISEZ M - PRIGENT P - HAMON R - CHRETIEN S - GUENO JY

**Absents :** M GOUJON

**Procurations :** M GOUJON à M DISEZ - D VACHER à A GARZUEL

**Secrétaire de séance :** S. CHRETIEN

**N° : DELIB-2015-1-15**

**Fêtes et cérémonies**

Sur demande de la Trésorerie de Plouaret, il est demandé à l'assemblée de lister les dépenses éligibles à l'article 6232 « fêtes et cérémonies ».

Les dépenses afférentes à cet article sont considérées en classement en compte sensible. En conséquence, le comptable public sollicite d'une délibération énumérant les catégories de dépenses imputées à ce compte en vue de dégager sa responsabilité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter à l'article en question les dépenses suivantes :

- Achat de cadeaux ou bons-cadeaux lors d'évènements spéciaux (mariages, naissances, parrainages, doyens, concours de fleurissement, jumelage...)
- Présents offerts à l'occasion des fêtes et réceptions (chocolats de Noël, de Pâques, spectacles, sapins de Noël, nouveaux nés, nouveaux arrivants...)
- Boissons, gâteaux, denrées alimentaires et repas pour des évènements ponctuels (vœux, doyens, débroussaillage, repas pour élus, bénévoles et personnel, commémorations, réunions, réceptions diverses ...)
- Achat de fleurs, plaques ou cadeaux (commémorations, inaugurations, réceptions diverses, décès, doyens, départs à la retraite d'agents....)

**DECISION :** VOTE : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le 02 AVR. 2015  
affichée le 02 AVR. 2015

Pour copie conforme,  
Fait et délibéré à Le Vieux-Marché,  
Les jour, mois et an susdits

Le Maire  
Gérard KERNEC



Le Maire,  
Gérard KERNEC

